

Grève sanitaire et sociale

Mardi 17 novembre

Alors que l'irruption de la deuxième vague de COVID-19 était prévisible et probable, force est de constater que la Mairie de Paris n'a pas mis l'été à profit pour se préparer et assurer la sécurité de ses personnels !

- Fermeture tardive de certains services sans aucune anticipation, et pressions fréquentes pour les maintenir le maximum de services ouverts en présentiel avec une attention insuffisante aux conditions de sécurité.
- Arbitraire fréquent sur l'accord ou non aux demandes de télétravail, absence de matériel informatique et de compensation financière.
- Absence de nouveaux plans de continuité des services à examiner en CHSCT de Directions.
- Difficulté à organiser les horaires (lissage et réduction du temps de travail) pour éviter les heures de pointe.
- Insuffisances des équipements de protection.

Les décisions tombent, sans aucune concertation, sans processus d'association des personnels, avec pour conséquence des mesures souvent aberrantes et/ou inapplicables.

Il ne suffit pas d'adapter les nécessaires comportements individuels et collectifs responsables en refusant de voir que les personnels sont souvent les mieux placés pour savoir ce qui est essentiel et possible et comment réorganiser le travail !

Grève sanitaire : ensemble exigeons !

- Les moyens humains et matériels dans tous nos services pour exercer nos missions en toute sécurité.
- Des autorisations d'absences aux collègues vivant avec des personnels vulnérables et aux femmes enceintes dès la déclaration de grossesse, via le service de médecine préventive.
- Un aménagement et une réduction du temps de travail pour éviter des transports bondés pendant l'épidémie et tenir compte du surcroît de difficulté à travailler dans les conditions actuelles.

Grève sociale : ensemble exigeons !

- Des ratios de promotions 100% permettant de promouvoir sur les années 2021, 2022, 2023 autant d'agents que les années précédentes.
- Des engagements sur le maintien des 8 jours de congés annuels supprimés en 2022 par la réforme de la fonction publique, le maintien des conditions actuelles de dialogue social sur les questions de promotion et avancement de grade, le refus de l'aggravation des sanctions disciplinaires etc...